

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Département des Alpes-de-  
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations  
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 juin 2022**

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	13	19

**Numéro de délibération : 2022 / 120****Date de convocation  
14 juin 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-et-un juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du quatorze juin deux-mille-vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

**Étaient Présents :**

Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, M. Joseph GARCIN, Mme Clarisse BALLADUR, M. Miguel ORTUNO, M. Joël IGAU, M. Pierre MAILLARD, Mme Sabine BLATTMANN, Mme Chantal BONAGLIA, Mme Florence JOUVENT, M. Pierre-Philippe JOUARIE, Mme Patricia DOMANGE, M. Christophe PICHET.

**Absent excusé ayant donné procuration :**

Mme Florence ALLEMANDI à Mme Sophie VAGINAY RICOURT, Mme Rolande JACQUES à M. Joseph GARCIN, Mme Fabienne BANCILLON-BOE à M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Jean-Claude DABROWSKI à M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD à M. Yvan BOUGUYON, M. Yves BAUDRY à Mme Patricia DOMANGE.

**Absents excusés :**

Mme Karine BENEDETTO, M. Frédéric MAURIN, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA.

**Madame Florence JOUVENT** a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Acquisition de 15 gravures dédiées aux paysages de la vallée de Barcelonnette sous la signature de la peintre-graveur Monique ARIELLO LAUGIER**

Rapporteur : Madame le Maire

La commune de Barcelonnette souhaite acquérir la série de quinze gravures intitulée

« Au fil de l'Ubaye. De la Bréole au Roburent », réalisée de 2010 à 2020 par la peintre graveur Monique ARIELLO LAUGIER, qui travaille et réside en Ubaye.

Ces quinze gravures sont directement inspirées par les paysages, les hameaux et les monuments emblématiques de la Vallée. Elles ont été exposées au musée de Barcelonnette, du 1<sup>er</sup> août au 30 octobre 2020, dans le cadre de la « Rétrospective Monique Ariello Laugier [1990-2020] », donnant à voir 30 ans de créations.

Ces quinze gravures numérotées, eau-forte et aquatinte, sont proposées par l'artiste pour une valeur de 1500 €, soit 100 € la gravure.

Cette nouvelle acquisition sera enregistrée dans l'Inventaire général du Musée de la Vallée, la Sapinière.

**VU** l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

**Article 1er**

De prendre acte de la proposition financière de l'artiste sollicitée par le musée de la Vallée en vue d'enrichir la collection municipale d'œuvres graphiques dédiée aux représentations de l'Ubaye et de la vallée de Barcelonnette ;

**Article 2**

De mettre en œuvre le règlement pour l'acquisition des quinze gravures numérotées sous la signature de la peintre graveur Monique ARIELLO LAUGIER et réalisées entre 2010 et 2020 ;

### **Article 3**

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

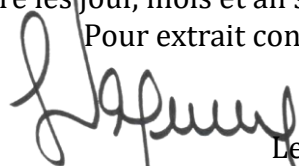
### **Article 4**

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

  
Le Maire  
Sophie VAGINAY RICOURT

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 004-210400198-20220621-2022\_120-DE

